

Processus de sélection 2022

Équipe du Québec

13-15 ans

Version du 11 avril 2022

Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec et Natation Artistique Canada pour l'année 2021-2022 ;
- Être né en 2007, 2008 ou 2009 ;
- Atteindre les critères d'identification Espoir, Élite, Relève ou Excellence ;
- Avoir complété l'ensemble des étapes du processus de sélection.

Les athlètes doivent être disponibles et disposé·e·s à s'entraîner du 24 juin au 15 août 2022.

Quelques entraînements pourraient avoir lieu (virtuellement ou de fin de semaine) entre le 15 et le 24 juin 2022.

Information générale

Le processus de sélection se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : Participation au Championnat Canadien 2022
 - Résultat des figures imposées ;
- Phase 2 : Camp d'évaluation (sur invitation) : 11-12 juin 2022

Les athlètes doivent obligatoirement participer à la phase 1 afin d'être invité·e·s par la fédération à la phase 2.

Une réunion d'information pour les clubs, parents et athlètes aura lieu le jeudi 9 juin 2022 dès 19h00.

Un lien zoom sera transmis aux clubs du programme national ayant des athlètes faisant partie du processus de sélection dans la semaine précédant la réunion.

Autorité pour la sélection

La direction générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou·te·s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- L'entraîneur provincial de Natation Artistique Québec ;
- L'équipe d'entraîneur·e·s de l'équipe du Québec 13-15 ans ;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de l'entraîneur provincial.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

Processus de sélection

Phase 1 – Championnat canadien 2022

1.1 Participation

- L'athlète devra participer aux épreuves suivantes :
 - Figures imposées ;
 - Au moins 1 épreuve de routine libre.

1.2 Habiletés techniques

- Le résultat individuel à l'épreuve de figures imposées sera utilisé dans le calcul total du processus de sélection.
- C'est sur la base des résultats en figures imposées que les athlètes recevront leur invitation pour le camp d'évaluation.

Phase 2 – Camp d'évaluation

Selon les résultats à la phase 1.2, un groupe d'athlètes sera invité par la fédération pour la phase 2 du processus de sélection, par courriel, dans la semaine suivant le Championnat Canadien 2022.

Les athlètes ainsi sélectionné-e-s auront jusqu'à la date spécifiée dans le courriel pour confirmer leur participation à la phase 2.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

Aucun frais de participation n'est exigé afin de prendre part au camp d'évaluation. Toutefois, les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant-e-s.

Épreuves du camp d'évaluation :

2.1 Habiletés de routine

- Les habiletés identifiées seront évaluées en performance individuelle, sous forme de séquence d'une routine sélectionnée ;
- Les détails de la routine seront transmis via un dossier Dropbox qui sera transmis au printemps 2022.

2.2 Habiletés techniques

- Les habiletés identifiées seront évaluées en performance individuelle, sous forme de figures imposées.
 - 2 ou 4 figures (pour un total de 6 du Championnat Canadien et du camp d'évaluation) ;
 - Les figures performées au camp d'évaluation seront différentes de celles performées au Championnat Canadien ;
 - Si 2 figures sont performées au Championnat Canadien, 4 seront performées au camp d'évaluation. Si 4 figures sont performées au Championnat Canadien, 2 seront performées au camp d'évaluation ;
 - Les figures seront annoncées dans la semaine du 23 mai 2022.



2.3 Capacités athlétiques dans l'eau

- Les habiletés identifiées seront évaluées :
 - 3 habiletés de natation : performance dans les clubs, soumission de temps et de vidéos.
 - La date limite et le mode de transmission seront annoncés dans la semaine du 23 mai 2022.

En cas d'égalité, le résultat total de l'épreuve de figures imposées de la phase 2.2 servira de bris d'égalité.

Les grilles d'évaluation des habiletés et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur-e-s via la page attitrée du site internet, préalablement à la tenue du camp d'évaluation.

Sélection des 10 athlètes qui composeront l'équipe du Québec

Selon les résultats de la journée d'évaluation, le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 10 athlètes qui participeront au camp d'entraînement et aux activités de l'équipe du Québec.

1. Le classement sera produit comme suit :

- Utilisation des résultats de la phase 1.2 (figures imposées du Championnat canadien 2022) ;
- Utilisation des résultats de la phase 2 (camp d'évaluation).

2. Pourcentages des épreuves (total de 120 % ramené sur 100 %) :

- Routine imposée : 65 %
- Figures imposées : 50 %
 - de la phase 2.2 : 60 %
 - de la phase 1.2 : 40 %
- Capacités athlétiques : 5 %

La participation dans les épreuves de solo et de duo sera prise en considération dépendamment de la capacité des athlètes sélectionné-e-s, du contexte, des résultats du Championnat Canadien 2022 ainsi que des observations de l'entraîneure provincial et des entraîneur-e-s de l'équipe 13-15 ans.

De plus, l'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique ;
- Conserver sa flexibilité ;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires.

Laissez-passer

Si un-e athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des deux phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une urgence familiale, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet-te athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.

Un-e athlète bénéficiant d'un laissez-passer s'ajoutera au nombre d'athlètes initialement identifié-es pour la phase visée.



Mesures particulières et circonstances extraordinaires :

Un laissez-passer pour la participation au camp d'entraînement de l'équipe du Québec pourrait être accordé à un-e athlète qui n'est pas en mesure de se présenter aux 2 premières phases pour des circonstances extraordinaires. Dans une telle situation, une demande officielle à Natation Artistique Québec doit être déposée pour analyse et validation de cette demande.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur-e responsable de l'athlète devra compléter le [formulaire disponible à cet effet](#). Le formulaire complété et les pièces justificatives, s'il y a lieu, devront être transmis à l'entraîneur provincial.

Camp d'entraînement et compétition

Journées d'entraînement préparatoires au camp d'évaluation – Plus d'informations suivront

- Journées d'entraînement supervisées par l'équipe d'entraîneur-e-s de l'équipe du Québec 13-15 ans en préparation au camp d'évaluation
- Les entraînements seront focusés sur la routine (perfectionnement, répondre aux questions, etc.)
- Les athlètes doivent arriver préparé-e-s, c'est-à-dire, en connaissant la chorégraphie en entier.
 - Québec (heures sujettes à changement)
 - 20 mai 14h00-18h00
 - 21 mai 8h00-12h00
 - Montréal
 - 27 mai PM / soirée (heures à confirmer)
 - 28 mai 8h00 à 12h00
- Les athlètes peuvent prendre part à 1 ou 2 des entraînements préparatoires prévus. Toutefois, le contenu sera le même à Montréal et à Québec.
- Il n'y a aucun frais associé à ces journées préparatoires d'entraînement. Toutefois, les déplacements, repas et hébergement (au besoin), sont aux frais des athlètes.

Camp d'entraînement - Dates sujettes à changement

- Dates : 25 juin au 12 juillet 2022 ET (*conditionnel au classement*) 20 juillet au 8 août 2022
- Séances virtuelles planifiées dans la semaine du 20 juin 2022
- Lieu : À déterminer

Compétition(s)

- SYNC
 - Dates : 13 au 17 juillet 2022
 - Lieu : Edmonton, Alberta
- Championnat du Monde de la Jeunesse
 - Dates : 9 au 13 août 2022
 - Lieu : Charlotte, Caroline du Nord, USA

*** la participation à cette compétition n'est pas une certitude et dépend des résultats à la compétition SYNC, qui sert de sélection pour l'équipe provinciale qui représentera le Canada.*

L'horaire et le nombre d'heures d'entraînement pour le camp seront déterminés ultérieurement en fonction des besoins spécifiques des athlètes sélectionné-e-s, de la disponibilité des spécialistes qui seront embauchés, des dates finales de la compétition et de transport qui y sont associé, ainsi que des mesures sanitaires en vigueur à ce moment. De plus amples informations au sujet de la logistique du camp d'entraînement seront disponibles plus tard.



Hébergement et particularités liées au camp d'entraînement

Dû aux conditions particulières liées à la COVID-19, les athlètes prenant part au programme des équipes du Québec 2022 doivent se plier aux mesures suivantes :

- Se plier aux mesures sanitaires en vigueur ;
- Signaler toute altération de l'état de santé pendant la période ciblée ;
- Faire preuve de flexibilité en ce qui a trait aux activités régulières et habituelles du programme ;
- Prendre part aux activités virtuelles ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires.

Il est de la responsabilité de chaque famille d'assurer la gestion des athlètes (nourriture, déplacements, etc.).

Les athlètes ne seront pas tenu-e-s de loger à l'hôtel pour la durée du camp d'entraînement. Il sera toutefois possible de le faire, dans le respect des mesures sanitaires approuvées par la santé publique, pour les personnes résidant à plus de 40 km du lieu d'entraînement.

Natation Artistique Québec s'engage à déboursier (pour les athlètes nécessitant de l'hébergement) :

- Les frais reliés à l'hébergement (une chambre payée pour chaque athlète et son accompagnateur) ;
- Un montant forfaitaire de 150\$ par semaine pour l'aide à l'alimentation.

Natation Artistique Québec n'est pas responsable de l'encadrement des athlètes hors des heures prévues d'entraînement, de compétitions ou d'activités planifiées.

Coûts

Les frais reliés aux activités de l'équipe du Québec sont couverts par le Programme de soutien au développement de l'excellence.

Ceci inclus :

- Hébergement en hôtel (si applicable) pour la durée du camp d'entraînement ;
- Montant forfaitaire pour l'alimentation (si applicable) ;
- Location de bassins d'entraînement et de salles ;
- Équipement spécialisé (s'il y a lieu) ;
- Vêtements et matériel de l'équipe du Québec ;
- Spécialistes ;
- Entraîneur-e-s ;
- Frais reliés à la compétition SYNC (inscription, transport, hébergement, nourriture, etc).

Les frais supplémentaires pouvant être engendrés sont :

- Transport quotidien ;
- Alimentation (au quotidien) ;
- Accessoires et matériel d'entraînement et de compétition
 - Gélatine, bobépine, tapis de yoga, etc.
- Activités sociales ;
- Achats personnels lors des déplacements.

Un dépôt de 500 \$ sera exigé à la signature du contrat d'engagement afin de confirmer la participation et l'engagement formel de l'athlète envers les équipes du Québec.



Championnats du Monde de la Jeunesse 2022

Des frais supplémentaires seront encourus par une participation aux Championnats du Monde de la Jeunesse. Dès que des informations plus précises seront disponibles, les clubs, parents et athlètes concerné-e-s seront avisés.

[Une foire aux questions est disponible ici.](#)

Ceci inclus :

- Hébergement en hôtel (si applicable) pour la durée du camp d'entraînement supplémentaire ;
- Montant forfaitaire pour l'alimentation (si applicable) ;
- Location de bassins d'entraînement et de salles ;
- Équipement spécialisé (s'il y a lieu) ;
- Vêtements et matériel de l'équipe du Québec ;
- Spécialistes ;
- Entraîneur-e-s ;
- Frais reliés à la compétition (inscription, transport, hébergement, nourriture, etc).

Les frais supplémentaires pouvant être engendrés sont :

- Transport quotidien ;
- Alimentation (au quotidien) ;
- Accessoires et matériel de compétition
 - Gélatine, bobépinés, etc.
- Activités sociales ;
- Achats personnels lors des déplacements.

L'engagement envers les Championnats du Monde est conditionnel à la participation des athlètes à l'Équipe du Québec 13-15 ans 2022.

